

Conditions Générales de Vente

Le N°1 de la mise en relation sur Internet
entre particuliers et professionnels du bâtiment

Service Clients: 0811 647 340

 (Service 0.06 €/min + prix appel)

De 8h à 19h du lundi au jeudi.

De 8h à 18h le vendredi.

DEFINITIONS

Dans le cadre des présentes conditions générales, les termes et expressions identifiés par une majuscule ont la signification indiquée ci-après (au singulier comme au pluriel):

- Le terme «**CG**» désigne les présentes conditions générales d'utilisation et de vente.
- Le terme «**Contrat**» désigne le terme CG.
- Le terme «**Client**» désigne toute personne qui réalise un ou plusieurs Marchés.
- Le terme «**Partenaire**» désigne le(s) prestataire(s) de services/entrepreneur(s)/fournisseur(s)/personne(s) physique(s) ou morale(s) qui souscrive(nt) à un ou plusieurs services proposés par Travaux.com,
- Le terme «**Marché**» désigne les demandes de devis réalisées par un Client et qui mentionne ses coordonnées,
- Le terme «**Profil**» désigne la couverture géographique et les activités sélectionnées par le Partenaire pour recevoir des Marchés y afférant.
- Le terme «**Grille Tarifaire**» désigne la grille des prix applicables aux Marchés qui varie en fonction de la nature de la prestation souhaitée (ex : charpente, électricité ...) et également prix applicables aux services fournis par Travaux.com.
- Le terme «**Prix Forfaitaire**» désigne le prix du Marché par application de la Grille de Prix.
- Le terme «**Recrédit**» désigne un avoir sur les consommations de Marché(s) du partenaire et non un remboursement pécunier.
- Le terme «**Espace Pro** » désigne l'accès réservé au Partenaire sur le site de Travaux.com qui regroupe l'ensemble de ses informations concernant notamment son suivi de consommation, factures, le rappel de son ou ses services/abonnements souscrits, les Conditions Générales de Vente.
- Le terme «**Éléments Transmis**» désigne l'ensemble des données personnelles, informations, coordonnées, nom, marques, logos, dessins, photographies, textes que le Partenaire a communiqués à Travaux.com.
- Le terme «**Budget**» désigne l'objectif Hors Taxe maximum que le Partenaire accepte de payer à Travaux.com au titre de la transmission des Marchés et ce pour une Période de Référence.
- Le terme «**Pass Performance**» désigne l'abonnement annuel renouvelable automatiquement d'année en année (sauf résiliation) que doit souscrire le Partenaire pour bénéficier des services détaillés en 2.1.
- Le terme «**Période de Référence**» désigne 4 semaines consécutives, base de référence pour le calcul des consommations de Marchés par le Partenaire.

1. OBJET

Les CG ont pour objet de définir les rapports juridiques entre le Partenaire et Travaux.com pendant l'utilisation des services fournis par Travaux.com ou postérieurement.

Travaux.com propose un service destiné à des Partenaires qui exercent une activité dans le secteur du bâtiment.

Le Partenaire reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes CG et s'engage à les respecter.

Le Partenaire reconnaît que l'ensemble des termes/ stipulations/ articles des présentes CG lui sont applicables et qu'il renonce à en contester l'application pour quelque motif que ce soit.

Ce Contrat prévaut sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf accord préalable, expresse et écrit des parties.

2. LES SERVICES ET OPTIONS TRAVAUX.COM

2.1 Formule de base: Pass Performance

Pour tout nouveau partenaire, l'accès aux services de Travaux.com nécessite la souscription d'un abonnement annuel au **PASS Performance, renouvelable d'année en année tacitement.**

Ce Pass Performance permet aux Partenaires de disposer d'outils d'accompagnement dans leur activité.

L'abonnement au PASS Performance donne accès aux services de base suivants:

- ✓ La présence dans l'annuaire spécialisé Travaux.com
- ✓ Un label « Vérifié et approuvé », incluant un service de collecte de notes & avis
- ✓ Un outil de gestion en ligne des contacts clients et des chantiers
- ✓ Un outil de création en ligne de devis et facturation conforme aux législations et normes en vigueur
- ✓ Un cloud, outil permettant de sauvegarder et stocker en toute sécurité l'ensemble des documents créés par le Partenaire par le biais des services et options Travaux.com
- ✓ Un accompagnement personnalisé pour construire son profil

De plus, ce Pass Performance permet de souscrire à des services additionnels et optionnels décrits ci dessous (2.2 et 2.3).

2.2 Services Optionnels: Transmission de Marchés

2.2.1 Généralités

Travaux.com propose un service de mise en relation Clients/Partenaires permet aux Partenaires de trouver des Clients et aux Clients de trouver un ou plusieurs Partenaires dans le cadre d'un Marché, étant précisé que Travaux.com ne garantit pas au Partenaire la conclusion d'un chantier et/ou contrat avec le Client.

Travaux.com n'est qu'un simple intermédiaire, fournisseur de moyens et n'intervient en rien, dans une éventuelle relation juridique entre le Partenaire et le Client lesquels, le cas échéant, devront conclure un contrat en bonne et due forme pour régir leur propre relation contractuelle et auquel il sera fait référence pour tout litige pouvant naître entre eux lors de l'exécution de ce contrat.

Le Partenaire est informé et accepte qu'un même Marché puisse être transmis à cinq Partenaires maximum.

Travaux.com rappelle en effet que ce service ne bénéficie d'aucune exclusivité dans la mesure où l'objet est de permettre principalement au Client de comparer plusieurs devis reçus de Partenaires ce qui l'aide à contracter avec l'un ou l'autre et bénéficie in fine au Partenaire.

Travaux.com rappelle qu'elle ne garantit pas qu'un Partenaire sera engagé par un Client ayant déposé un Marché.

Travaux.com s'engage uniquement à fournir des Marchés aux Partenaires et non la conclusion de chantiers et/ou contrat entre le Partenaire et le Client. La conclusion d'un chantier et/ou contrat par le Client dépend du positionnement du Partenaire, de la qualité de sa réponse, de son prix mais également de la réelle volonté du Client de réaliser des travaux, volonté qui ne peut être garantie par Travaux.com.

En effet, Travaux.com ne fournit aucune garantie d'aucune sorte quant à l'exploitation par le Partenaire du Marché transmis, c'est-à-dire qu'elle ne garantit pas le niveau d'intérêt des Clients, leur désir de faire réaliser les travaux correspondant à leur Marché, leur solvabilité ou leur capacité à payer les Partenaires, la précision des informations qu'ils ont fournies, et Travaux.com ne garantit pas non plus que les Clients engageront un Partenaire pour effectuer leurs travaux ou que les Partenaires arriveront à contacter avec succès chaque Client.

2.2.2 Profil Partenaire

Le Partenaire doit déterminer en amont son Profil.

Le Partenaire peut solliciter la modification de son Profil à tout moment dans les conditions des présentes CG.

Travaux.com s'engage à transmettre au Partenaire les Marchés correspondant uniquement à son Profil.

2.2.3 Pass Performance Classique et Pass Performance ECO

Le Partenaire peut opter concernant les transmissions de Marchés pour les options:

- Pass Performance Classique
- ou Pass Performance ECO.

En plus de son Profil, le Partenaire devra indiquer un Budget sur une Période de référence. Cette Période de référence (4 semaines) démarre au jour de la souscription aux options Pass Performance Classique ou Pass Performance ECO:

Le Partenaire reconnaît et accepte que le nombre de Marchés que Travaux.com sera en mesure de transmettre au Partenaire est variable et non garanti. Travaux.com ne garantit pas que le nombre de Marchés que Travaux.com sera en mesure d'envoyer au Partenaire lui permettra d'atteindre le Budget que s'est fixé le Partenaire.

Le Partenaire peut à tout moment demander à augmenter ou diminuer son Budget par téléphone durant les heures ouvrées par mail ou courrier.

La demande d'augmentation ou de diminution de Budget ne deviendra effective qu'à la Période de Référence suivant celle au cours de laquelle la demande est effectuée.

Toutefois, dans le cas d'une demande d'augmentation de Budget, la prise d'effet de la modification pourra être immédiate sur demande du Partenaire.

La modification vaut pour l'avenir et il est entendu que la modification du Budget n'a aucun impact sur le paiement et la facturation des Marchés avant modification.

Toutefois, Travaux.com se réserve le droit de refuser toute modification substantielle demandée par le Partenaire si cette modification emporte des risques d'impayés ou que la modification pourrait revêtir pour Travaux.com un risque quelconque.

2.2.4 Select

Le Partenaire peut opter en ce qui concerne les transmissions de Marchés pour l'option Select. Cette option n'est pas accessible aux Partenaires en premier achat : c'est-à-dire aux partenaires n'ayant jamais souscrit à un produit commercialisé par Travaux.com avant la prise d'effet des présentes CG. Elle peut être contractée avec ou sans le Pass Performance.

Le Partenaire achète via son Espace Pro des lots d'unités contacts de durée variable de 3 à 12 mois en fonction du lot choisi.

Le Partenaire pourra dans son espace Pro consulter les Marchés publiés selon son profil. Il pourra sélectionner un ou plusieurs Marchés en débitant ses unités contacts disponibles suivant la règle: un Marché sélectionné = une unité contact débitée

À la fin de la période de validité, les unités contacts non utilisées seront définitivement perdues par le Partenaire sauf si:

- le Partenaire achète un nouveau lot d'unités-contacts avant la fin de la période de validité : dans ce cas la nouvelle date d'expiration de toutes les unités-contacts sera calculée à partir de la date d'achat du lot d'unités-contacts la plus récente,
- la quantité de marchés publiés dans l'Espace Pro du Partenaire pendant la période est inférieure ou égale à
 - 60 Marchés publiés pour un lot de 10 unités contact achetées : dans ce cas la période de validité des unités contacts restantes est prolongée de 1 mois
 - 100 Marchés publiés pour un lot de 20 unités contacts achetées : dans ce cas la période de validité des unités contacts restantes est prolongée de 1 mois
 - 250 Marchés publiés pour un lot de 45 unités contacts achetées: dans ce cas la période de validité des unités contacts restantes est prolongée de 1 mois
 - 500 Marchés publiés pour un lot de 100 unités contacts achetées: dans ce cas la période de validité des unités contacts restantes est prolongée de 1 mois.

2.2.5 Modalité de transmissions des Marchés et intermédiation

Il est convenu entre les Parties que la transmission des Marchés et des coordonnées des Clients peut être faite par tous moyens (électronique, digital ...) existant ou à venir pouvant faciliter l'intermédiation.

Sans que cette liste ne soit limitative, le Marché peut être transmis par S.M.S, email mais également par

l'intermédiaire d'un robot d'appel qui pourrait mettre en relation directement le Partenaire et le Client.

Le Partenaire accepte tout mode de mise en relation présent ou à venir permettant de faciliter l'intermédiation.

2.2.6 Prestations d'intermédiaire - garantie du Partenaire

Travaux.com réalise une prestation d'intermédiaire. Elle ne peut jamais être tenu des engagements pris par le Partenaire vis-à-vis d'un Client.

Le Partenaire s'engage à garantir Travaux.com contre toute action intentée par les Clients ou tout tiers, de quelque nature que ce soit, du fait des prestations proposées et/ou réalisées et/ou non effectuées par le Partenaire.

En cas de saisine d'une Juridiction judiciaire par le Client ou par tout tiers au titre d'une prestation proposée/ réalisée ou non effectuée par le Partenaire, outre la garantie de toute condamnation qui pourrait être prononcée contre Travaux.com, le Partenaire accepte de rembourser à Travaux.com, l'intégralité des sommes qu'elle aura à verser pour la défense de ses intérêts, sur présentation de factures acquittées.

2.2.7 Interdiction de cession des Marchés

La cession à des tiers des Marchés reçus par le Partenaire, à titre gratuit ou onéreux, à d'autres prestataires de services ou fournisseurs, est formellement interdite.

Toute cession de Marchés à des tiers pourra entraîner des poursuites judiciaires outre la résiliation immédiate du Contrat par Travaux.com et ce, **sans qu'il soit besoin de mise en demeure préalable**.

2.2.8 Engagements du Partenaire lors de la réception des Marchés

Le Partenaire est informé qu'étant un service fourni par internet, sa réactivité est un élément déterminant pour l'exploitation d'un Marché. Les Clients s'attendent bien souvent à être contactés et disposer d'un devis dans les heures qui suivent leur Marché.

L'attention du Partenaire est donc attirée sur cet aspect important du fonctionnement du service de transmission de Marchés. Bien souvent, le Partenaire se plaint de l'inexploitation d'un Marché alors même qu'en réalité, il n'a pas été suffisamment réactif. La procédure de Recrédit prévue à l'article 3.2.3) prévoit notamment un délai de 7 jours pour prétendre à être recrédité d'un Marché, délai qui - compte tenu de la nature du service fourni - est largement suffisant au Partenaire pour tenter d'exploiter le Marché reçu.

Le Partenaire s'engage donc à:

- **Contacter les Clients dès réception des Marchés,**
- **Contacter lui-même les Clients.**

2.2.9 Charte de qualité

En toute hypothèse et à tout moment, le Partenaire s'engage à:

1. réaliser des devis gratuits et, le cas échéant, à obtenir l'accord préalable du Client si le niveau des frais occasionnés par la réalisation du devis nécessitait d'être facturés au Client,
2. respecter les engagements et les délais indiqués sur les devis,
3. respecter la réglementation et les normes en vigueur,
4. respecter le droit fiscal et social imposé par le législateur,
5. être immatriculé ou enregistré auprès des autorités compétentes,
6. être constamment à jour des assurances obligatoires et indispensables à son activité,
7. avoir les qualifications et le savoir-faire nécessaire pour réaliser les prestations qu'il a choisies dans son Profil,
8. réaliser et facturer lui-même les prestations,
9. facturer ses prestations conformément au devis établi initialement au Client,
10. effectuer des prestations de qualité pour satisfaire, dans la mesure du possible, les exigences des Clients,
11. assurer un service après-vente de qualité.

2.2.10 Informations transmises par le Partenaire

Le Partenaire reconnaît et accepte qu'il est de sa responsabilité de s'assurer que les coordonnées qu'il a fournies à Travaux.com, notamment son adresse, email et numéro de téléphone, sont exacts et maintenus à jour afin qu'il puisse recevoir informations qui lui sont transmises par Travaux.com.

Travaux.com n'est pas responsable pour toute information (mail récapitulatif des services souscrits, factures, Marchés...) non reçue par le Partenaire au vu des coordonnées non servies correctement par le Partenaire.

A ce titre, le Partenaire accepte de payer tous les Marchés que Travaux.com aura transmis aux coordonnées fournies par le Partenaire.

2.3 Services optionnels: Catalogue de Prix

2.3.1 Généralités

L'option Catalogue de Prix proposée par Travaux.com complète l'outil de création de devis et facturation compris dans le Pass Performance.

Le Catalogue de Prix met à disposition du Partenaire un accès à une base de données informationnelle, recensant notamment et non exclusivement les prix de main d'oeuvre et de matériaux, les délais et les quantités de matériaux nécessaires à la réalisation d'ouvrages de la filière du BTP.

Cette base de données regroupe des informations du type ouvrages/temps de pose/prix/quantités de matériaux.

Par "ouvrages", il est entendu un type de travaux de la filière du BTP (pose d'éléments de pierre de taille, pose de plancher sur solivage, par exemple)

L'usage de cette base de données est limité exclusivement à la création de devis (transformables en factures) par le Partenaire.

2.3.2 Utilisation et communication des données

a) Généralités

Travaux.com n'est qu'un fournisseur de moyens et n'intervient en rien, dans une éventuelle relation juridique entre le Partenaire et le Client contractée au moyen des outils mis à disposition par Travaux.com. Le Partenaire est seul responsable de la création, du contenu et de l'envoi des données et documents au Client. Les données informationnelles fournies par Travaux.com le sont à titre purement indicatif. Leur transmission à un Client ou à tout autre tiers reste de l'unique responsabilité du Partenaire.

b) La conservation de l'historique de l'utilisateur

Il est convenu entre les Parties qu'en cas de résiliation à l'option Catalogue de Prix, l'utilisateur ne pourra plus accéder à la base de données informationnelle.

L'utilisateur pourra cependant accéder en ligne à une version PDF des devis et factures réalisés à l'aide de la base de données. Il pourra télécharger ces documents mais il ne pourra pas éditer ou modifier ces documents ni accéder au détail des ouvrages composants ces documents.

Il est convenu qu'en cas de résiliation au Pass Performance, le Partenaire disposera d'un délai de trois mois pour réclamer l'envoi de ces documents sous la forme d'un dossier compressé.

3. Paiements et Facturation

3.1 Pass Performance

Le Partenaire est informé et accepte que le prix d'une adhésion annuelle est dû à Travaux.com à la souscription d'un abonnement PASS Performance et à chaque date anniversaire.

Ces frais d'adhésion sont payables pour 12 mois d'avance.

Le montant de ces frais d'adhésion est communiqué par Travaux.com préalablement à la souscription de son service et rappelé dans la 1ère facture suivant son adhésion qui lui sera notifiée et mise à disposition dans son Espace Pro.

Le Partenaire accepte que Travaux.com procède au prélèvement du montant de l'abonnement annuel par le biais de ses coordonnées de carte bancaire. Il s'engage donc à maintenir ses coordonnées de carte bancaire à jour.

3.2 Options Pass Performance Classique et Pass Performance Eco

Au moment de la souscription au Pass Performance Classique ou Eco, ou encore au moment d'une éventuelle modification de cette souscription, le Partenaire reconnaît qu'il s'est informé auprès de Travaux.com de la Grille Tarifaire applicable à son Profil, Grille Tarifaire qui lui est également adressée par courrier électronique suite à cette souscription ou modification.

ors la souscription, un dépôt de garantie est susceptible d'être prélevé au Partenaire, dépôt de garantie qui sera imputé sur le paiement de la 1ère facture. Le montant de ce dépôt de garantie est égal au maximum à 4 semaines du Budget fixé et le Partenaire en est informé préalablement à la souscription au service de Transmission de Marchés.

3.2.1 Formule Pass Performance Classique

Le Budget choisi et déterminé par le Partenaire et payable au moyen de 3 acomptes hebdomadaires payés respectivement à l'issue de chacune des 3 premières périodes d'une semaine, et **plafonnés à 25% du Budget choisi**.

A la fin de la 4ème période d'une semaine, Travaux.com calculera la consommation exacte du Partenaire de manière à régulariser le règlement des Marchés transmis au Partenaire sur l'ensemble de la Période de référence de 4 semaines.

Si les 3 acomptes sont inférieurs à la consommation réelle de Marchés par le Partenaire sur la Période de Référence, un paiement complémentaire est réalisé à la fin de la 4ème période d'une semaine au profit de Travaux.com et correspondant au reliquat dû, étant précisé que le Budget fixé par le Partenaire ne peut jamais être dépassé.

Le Partenaire accepte que soient réalisés des prélèvements bancaires par Travaux.com à la fin de chaque période d'une semaine.

Travaux.com s'engage à transmettre par courrier électronique au Partenaire, une facture récapitulative de la consommation et des acomptes prélevés pendant la Période de référence, facture qui sera également mise à sa disposition sur son Espace Pro.

Dès qu'un Marché est transmis par Travaux.com au Partenaire, le Partenaire accepte de payer le Marché par application de la Grille Tarifaire dont il reconnaît avoir été informé avant l'ouverture de son compteet/ou la modification de son profil. Le prix d'un marché variant selon sa nature.

Travaux.com rappelle qu'elle ne perçoit aucune commission sur le montant des prestations effectuées par les Partenaires. Le Prix Forfaitaire à payer à Travaux.com pour chaque Marché ne dépend pas de l'obtention ou de la réalisation ou non du chantier correspondant au Marché. Le Prix Forfaitaire est dû à Travaux.com dès l'instant où Travaux.com a transmis le Marché au Partenaire.

Le Partenaire reconnaît qu'à défaut d'avoir obtenu un Recrédit conformément à l'article 3.2.3) il ne peut contester le paiement du Marché. En cas de litige, le Partenaire accepte de verser à Travaux.com le montant du ou des Marchés transmis, puis éventuellement de solliciter un remboursement devant les juges du fond exclusivement. Le Partenaire reconnaît qu'il ne peut contester le paiement d'un Marché que devant les juges du fond et qu'aucune contestation ne pourrait être éventuellement opposée à Travaux.com devant le juge des référés ou devant un juge ayant statué par voie de requête. Le Partenaire ne peut ainsi retenir en aucune façon le paiement d'une facture sauf autorisation du juge du fonds. Il reconnaît qu'il ne pourra opposer au juge des référés une contestation sérieuse.

Il est rappelé que le Budget indiqué ne sera pas dépassé: en cas d'un nombre de transmission de Marchés supérieur au Budget fixé par le Partenaire, ces Marchés ne seront pas facturés par Travaux.com.

Toutefois, Il est précisé que le prix des Marchés peut varier en fonction du mode de transmission, ce prix étant précisé au sein de la grille tarifaire. S'agissant en particulier de la transmission du Marché au moyen d'un robot d'appel: le Partenaire accepte que ce Marché soit facturé par Travaux.com hors « Budget ».

Ainsi et pour la mise en relation par robot d'appel, le Partenaire devra avoir conscience que son « Budget » peut être dépassé dans une proportion équivalente au nombre de transmissions par robot d'appel opérées.

3.2.2 Formule Pass Performance ECO

Le Partenaire peut opter pour le **prépaiement d'avance de son Budget sur une période de 4 semaines consécutives**.

L'option prépaiement 4 semaines d'avance (ECO) est renouvelable automatiquement sauf demande expresse du Partenaire en respectant le délai de prévenance d'au minimum 7 jours avant la date anniversaire de ce renouvellement.

En fin de période, le calcul de la consommation exacte est réalisée par Travaux.com, si le prépaiement est supérieur aux Marchés transmis, un crédit de consommation sera disponible et utilisable sur la période suivante.

En aucun cas Travaux.com ne procède au remboursement du credit ou du prépaiement.

En cas de résiliation par le Partenaire de son compte avant la fin de la période couverte par le prépaiement, les prépaiements réalisés restent acquis à TRAVAUX.COM.

L'option prépaiement peut être allongée (par exemple 12 semaines payées d'avance au lieu de 4) en fonction d'offres commerciales décidées par Travaux.com.

Il est précisé que le Budget indiqué ne sera pas dépassé: en cas d'un nombre de transmission de Marchés supérieur au Budget fixé par le Partenaire, ces Marchés ne seront pas facturés par Travaux.com.

Toutefois, Il est précisé que le prix des Marchés peut varier en fonction du mode de transmission, ce prix étant précisé au sein de la grille tarifaire. S'agissant en particulier de la transmission du Marché au moyen d'un robot d'appel: le Partenaire accepte que ce Marché soit facturé par Travaux.com hors « Budget ».

Ainsi et pour la mise en relation par robot d'appel, le Partenaire devra avoir conscience que son « Budget » peut être dépassé dans une proportion équivalente au nombre de transmissions par robot d'appel opérées.

3.2.3 Recredits Transmission de Marchés

Travaux.com s'engage à recréditer (par le biais d'un avoir) aux Partenaires tout Marché (à l'exception des Marchés offerts par Travaux.com) dont Travaux.com confirmerait l'une des raisons suivantes:

- 1) les coordonnées du Client correspondent à celle d'un Client dont le Partenaire a déjà reçu les coordonnées par l'intermédiaire d'un Marché identique transmis par Travaux.com dans les 30 jours précédents (DOUBLON),
- 2) le numéro de téléphone du Client est erroné et empêche le Partenaire de rentrer en contact avec le Client par téléphone (TELEPHONE FAUX),
- 3) la description du Marché ne correspond pas au formulaire dans lequel il a été saisi par le Client, et le formulaire dans lequel il aurait dû être saisi ne fait pas partie du Profil du Partenaire (ERREUR FORMULAIRE),

4) le code postal du lieu où la prestation doit être effectuée est erroné, et le code postal qui aurait dû être saisi ne fait pas partie du Profil du Partenaire (ERREUR LIEU),

5) la description du Marché est considérée par Travaux.com comme étant totalement fictive c'est-à-dire que le Marché n'a pas pour objet l'obtention d'un devis mais concerne une demande de toute autre nature (exemple : démarchage commercial) (DEMANDE FICTIVE).

Pour pouvoir être recrédié pour l'une des raisons ci-dessus (cas convenus) mentionnées, le Partenaire doit faire une demande écrite et motivée (visant un des cas convenus et expliquant en quoi le Marché transmis correspond à un cas convenu) en utilisant l'interface mise à disposition par Travaux.com et ce, dans un délai de sept (7) jours à compter du jour de réception du Marché ou de sa mise à disposition sur son Espace Pro.

Les conditions de forme (demande motivée par le biais de l'interface) et de délai sont des conditions cumulatives et nécessaires pour obtenir le Recrédi d'un Marché. Le Partenaire accepte que toute demande de Recrédi qui ne respecte pas ces conditions de forme et de délai soit rejetée par Travaux.com et ce, même si le motif de contestation correspond aux cas convenus.

Une fois la demande de Recrédi transmise dans les formes et délais convenus, Travaux.com vérifie que le motif correspond bien à l'un des cas convenus ci-dessus et en cas de validation, procède à l'enregistrement du Recrédi.

En cas de refus pour non-respect des motifs/cas convenus, le Partenaire est informé par courrier électronique. Dans l'hypothèse où, malgré le refus de Recrédi, le Partenaire persiste à prétendre que le Marché concerné par sa demande de Recrédi correspond à un des cas convenus/ motifs, il lui appartient de saisir le Tribunal compétent, dans un délai de 2 mois de la notification du refus par Travaux.com (notification par courrier électronique). En l'absence de saisine du Tribunal compétent, le Partenaire ne peut plus contester le refus de Recrédi pour quelque motif que ce soit.

Dans l'hypothèse où Travaux.com n'appliquerait pas strictement les conditions du présent article, le Partenaire ne pourra jamais se prévaloir d'une quelconque renonciation par Travaux.com de l'application du présent article et ce, peu important la durée pendant laquelle Travaux.com n'aurait pas appliqué le présent article.

3.3 Pass Performance Select

3.3.1 Paiement et Facturation

Les lots d'unités contacts sont obligatoirement prépayés par carte bancaire. Travaux.com s'engage à envoyer une facture dans les deux (2) jours ouvrés suivant le prépaiement du lot d'unités-contacts.

Le prix de l'unité contact varie selon le lot choisi.

Le prix de l'unité contact est consultable sur l'espace Pro du Partenaire.

3.3.2 Remboursement et crédi

Dans tous les cas, les unités-contacts prépayées par un Partenaire ne sont pas remboursables, pendant ou après la période de validité, pour quelque raison que ce soit.

Travaux.com s'engage à recréditer (par le biais d'une unité contact) aux Partenaires tout Marché (à l'exception des Marchés offerts par Travaux.com) dont Travaux.com confirmerait l'une des raisons suivantes:

- 1) les coordonnées du Client correspondent à celle d'un Client dont le Partenaire a déjà reçu les coordonnées par l'intermédiaire d'un Marché identique transmis par Travaux.com dans les 30 jours précédents (DOUBLON),
- 2) le numéro de téléphone du Client est erroné et empêche le Partenaire de rentrer en contact avec le Client par téléphone (TELEPHONE FAUX),
- 3) la description du Marché ne correspond pas au formulaire dans lequel il a été saisi par le Client, et le formulaire dans lequel il aurait dû être saisi ne fait pas partie du Profil du Partenaire (ERREUR FORMULAIRE),
- 4) le code postal du lieu où la prestation doit être effectuée est erroné, et le code postal qui aurait dû être saisi ne fait pas partie du Profil du Partenaire (ERREUR LIEU),
- 5) la description du Marché est considérée par Travaux.com comme étant totalement fictive c'est-à-dire que le Marché n'a pas pour objet l'obtention d'un devis mais concerne une demande de toute autre nature (exemple : démarchage commercial) (DEMANDE FICTIVE).

Pour pouvoir être recrédié pour l'une des raisons ci-dessus (cas convenus) mentionnées, le Partenaire doit faire une demande écrite et motivée (visant un des cas convenus et expliquant en quoi le Marché transmis correspond à un cas convenu) en utilisant l'interface mise à disposition par Travaux.com et ce, dans un délai de sept (7) jours à compter du jour de réception du Marché ou de sa mise à disposition sur son Espace Pro.

Les conditions de forme (demande motivée par le biais de l'interface) et de délai sont des conditions cumulatives et nécessaires pour obtenir le Recrédi d'un Marché. Le Partenaire accepte que toute demande de Recrédi qui ne respecte pas ces conditions de forme et de délai soit rejetée par Travaux.com et ce, même si le motif de contestation correspond aux cas convenus.

Une fois la demande de Recrédi transmise dans les formes et délais convenus, Travaux.com vérifie que le motif correspond bien à l'un des cas convenus ci-dessus et en cas de validation, procède à l'enregistrement du Recrédi.

En cas de refus pour non-respect des motifs/cas convenus, le Partenaire est informé par courrier électronique. Dans l'hypothèse où, malgré le refus de Recrédi, le Partenaire persiste à prétendre que le Marché concerné par sa demande de Recrédi correspond à un des cas convenus/ motifs, il lui appartient de saisir le Tribunal compétent, dans un délai de 2 mois de la notification du refus par Travaux.com (notification par courrier électronique). En l'absence de saisine du Tribunal compétent, le Partenaire ne peut plus contester le refus de Recrédi pour quelque motif que ce soit.

Dans l'hypothèse où Travaux.com n'appliquerait pas strictement les conditions du présent article, le Partenaire ne pourra jamais se prévaloir d'une quelconque renonciation par Travaux.com de l'application du présent article et ce, peu important la durée pendant laquelle Travaux.com n'aurait pas appliqué le présent article.

3.4 Catalogue de Prix

L'option "catalogue de prix" est facturée selon un tarif communiqué au Partenaire par email et par téléphone avant la souscription à cette option.

Le prix est également disponible au sein de la Grille tarifaire.

Le prix est payable d'avance par prélèvement par Carte Bancaire du Partenaire pour l'utilisation du service pour une Période d'un mois renouvelable par tacite reconduction.

En cas d'offre spéciale décidée par Travaux.com (par ex. Un mois offert), le prix indiqué dans la Grille Tarifaire sera dû dès la fin de cette offre spéciale.

3.5 Impayés, Pénalités et intérêts de retard

Travaux.com se réserve le droit en cas d'impayé au titre d'un prélèvement prévu, de réaliser des prélèvements sur le comptes du Partenaire limités au montant de l'impayé dû mais non limités en fréquence,

Tout retard ou défaut de paiement entraînera automatiquement la facturation d'une indemnité de 40 euros TTC pour frais de recouvrement et donnera lieu au paiement d'intérêts de pénalités de retard au taux d'un pourcent (1%) du montant restant dû et ce, par jour de retard à compter de la date d'exigibilité de la facture jusqu'à son parfait règlement, et ce, même en l'absence d'une mise en demeure préalable.

4. Durée - résiliation – suspension

4.1. Résiliation à l'initiative du Partenaire

Le Partenaire peut résilier dans les conditions suivantes.

4.1.1 PASS Performance:

La souscription d'un abonnement au PASS Performance est réalisée et convenue pour une durée de 12 mois.

La durée est renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Le Partenaire pourra résilier par lettre recommandée avec accusé réception son abonnement au PASS Performance à tout moment en respectant un préavis de 7 jours avant le terme de son abonnement. En cas de résiliation, toute souscription déjà payée reste acquise à Travaux.com

La prise d'effet de cette résiliation sera effective à la prochaine date anniversaire si le courrier de résiliation est reçu plus de 7 jours avant cette date anniversaire. Si le courrier est reçu moins de 7 jours avant la date anniversaire, la résiliation sera effective à la prochaine date anniversaire plus un an.

La résiliation entraînera la désactivation de l'ensemble des services de base ou optionnels fournis par Travaux.com **à la résiliation, Travaux.com se réserve le droit de supprimer toutes les informations diffusées sur l'annuaire Travaux.com relatives au Partenaire.**

4.1.2 Services optionnels :

S'agissant des services optionnels du PASS Performance, le Partenaire dispose de la possibilité de résilier les options souscrites indépendamment, tout en continuant à bénéficier des services de base du PASS Performance. Dans cette hypothèse, seule la résiliation de la ou des options est prise en compte.

a) Transmission de Marchés

Au delà de la période d'intégration de 30 jours à compter de la date de validation des présentes CG, le Partenaire pourra résilier son adhésion au service de Transmission de Marchés par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dès réception de la demande de résiliation au service de Transmission de Marchés, Travaux.com s'engage à suspendre l'envoi de marchés dans un délai de (2) jours ouvrés cependant les prélèvements continueront jusqu'à ce que les consommations antérieures à la résiliation soient régularisées.

Le Partenaire reconnaît et accepte qu'il est dans l'obligation de payer tous les Marchés qui lui auront été transmis avant la prise en compte effective de la résiliation de son service étant précisé que la résiliation de son service rend immédiatement exigible l'intégralité des sommes dues par le Partenaire à Travaux.com au jour de la prise d'effet de la demande de résiliation effective du compte du Partenaire.

En cas d'option pour le prépaiement des Marchés ou d'unités contact, les prépaiements réalisés au jour de la résiliation restent acquis par Travaux.com.

b) Option catalogue de prix

Le Partenaire peut résilier cette option par lettre recommandée avec accusé de réception ou sur son espace Pro.

La résiliation de ce service sera prise en compte au terme du mois au cours de laquelle la demande de résiliation est reçue par Travaux.com si la demande est effectuée sur l'espace pro, ou par lettre recommandée avec accusé de réception reçue plus de 2 jours ouvrés avant le terme du mois en cours.

Si la demande de résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception est reçue dans les 2 jours ouvrés de la fin du mois en cours, la résiliation sera prise en compte au terme du mois suivant.

Par défaut, l'option catalogue de prix est renouvelable par tacite reconduction mensuelle comme indiqué en 3.4.

4.2 Résiliation à l'initiative de Travaux.com

Travaux.com se réserve le droit de résilier ou suspendre à tout moment le(s) service(s) souscrit(s) par le Partenaire en cas de violation des présentes CG sans que la responsabilité de Travaux.com ne puisse être engagée de ce fait et ce, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable.

En cas de résiliation à l'initiative de Travaux.com, tout prépaiement effectué reste acquis à Travaux.com

En cas de résiliation, suspension ou arrivée du terme du ou des services souscrits, le Partenaire ne peut plus prétendre à bénéficier d'un quelconque service fourni par Travaux.com mais il reste tenu des engagements stipulés dans les présentes CG.

5. Application des CG

Les CG applicables sont celles en vigueur le jour de la validation des présentes CG par le Partenaire.

Travaux.com se réserve le droit de modifier les CG à tout moment après en avoir informé le Partenaire au moins 30 jours avant la date effective du changement.

Si le Partenaire refuse la modification proposée, il devra résilier son Contrat en notifiant à Travaux.com une lettre recommandée avec accusé de réception avant la fin du délai de 30 jours. Dans le cas où le Partenaire ne résilierait pas son adhésion, l'adhésion du Partenaire se poursuivra de plein droit aux nouvelles conditions à compter de la fin du préavis de 30 jours.

6. Droits conférés à Travaux.com par le Partenaire

Le Partenaire accorde à titre irrévocable à Travaux.com, une licence non exclusive à titre gratuit des droits sur les Eléments Transmis, pour leur utilisation ou leur exploitation de quelque manière que ce soit. Cette licence concerne également tout Élément/information afférent(e) directement ou indirectement aux Eléments Transmis.

L'utilisation par Travaux.com des Eléments Transmis par le Partenaire pourra permettre à Travaux.com de promouvoir l'activité du Partenaire ou de Travaux.com sur tout support online et offline ou pour toute autre utilisation que Travaux.com aura choisie.

L'ensemble des droits concédés à Travaux.com pourront également être destinés à une activité promotionnelle, éditoriale, commerciale, la réalisation d'une base de données, d'un annuaire ou site internet rassemblant des professionnels qui pourront recevoir des commentaires d'internautes et des notes. Ces droits pourront faire également l'objet d'une sous-licence, mise à disposition, location par Travaux.com à des tiers.

Le Partenaire garantit à Travaux.com que tout ou partie des Eléments Transmis n'est pas confidentiel et qu'il ne viole aucun droit de propriété intellectuelle ou stipulation contractuelle quelconque ou tout autre droit d'un tiers.

En cas de contestation par un tiers de ces droits, le Partenaire garantit à Travaux.com toutes les conséquences directes et indirectes de la contestation par ce tiers des droits sur les Eléments Transmis par le Partenaire. Le Partenaire s'engage notamment à garantir toute condamnation qui pourrait être prononcée à l'encontre de Travaux.com à ce titre ainsi qu'à lui rembourser ses frais de Justice sur présentation de factures acquittées par Travaux.com.

Le Partenaire reconnaît notamment que les Eléments Transmis pourront être publiés, en tout ou partie, sur les sites édités par Travaux.com ou des sites de tiers ou sur ses documents commerciaux sans donner droit au Partenaire à une quelconque rémunération.

Le Partenaire autorise notamment Travaux.com à utiliser, exploiter, transmettre, mettre à disposition, publier, dupliquer, diffuser tout ou partie de ses Eléments Transmis et ce à titre gratuit.

Sans que cette liste ne soit limitative, l'autorisation du Partenaire porte sur son nom, le nom de la société dans laquelle il détient des parts, ses coordonnées, son Profil, ses qualifications et ses adhésions à des associations ou fédérations, ses logos et marques, ses commentaires et témoignages sur les services de Travaux.com, les commentaires, témoignages et indices de satisfaction recueillis par Travaux.com auprès de Clients ou des tiers, ainsi que les photographies qu'il aura fournies à Travaux.com.

Travaux.com pourra être amenée à demander aux Clients ou tiers leurs commentaires, témoignages et indices de satisfaction sur les prestations effectuées par chacun de ses Partenaires via un questionnaire de satisfaction. Le Partenaire accepte que Travaux.com puisse, à sa seule discrétion, contacter des Clients ou des tiers ayant conclu un marché avec le Partenaire pour recueillir leurs commentaires, témoignages et indices de satisfaction sur les prestations effectuées par le Partenaire.

Le Partenaire reconnaît et accepte que des Clients ou toute personne puissent laisser des commentaires et des appréciations sur le Partenaire, les prestations qu'il aura effectuées ou qu'il n'aura pas effectuées.

Travaux.com ne peut être tenue pour responsable des commentaires, témoignages et indices de satisfaction donnés par les Clients qu'elle aura décidé de publier sur un ou plusieurs site(s) internet. Le Partenaire renonce à rechercher la responsabilité de Travaux.com à ce titre.

Travaux.com se réserve le droit de refuser ou de supprimer tout contenu que souhaite voir publier le Client ou tout tiers et ce, pour quelque motif que ce soit.

Droit d'auteur

Dans le cas où tout ou partie des Eléments Transmis seraient couverts par des droits d'auteur, il est précisé que cette licence confère à titre gratuit à Travaux.com un droit non exclusif et irrévocable, d'exploitation des Eléments Transmis, c'est à dire les droits patrimoniaux de reproduction, de représentation, de traduction, d'utilisations secondaires et dérivées des Eléments Transmis.

Ce droit est accordé pour le monde entier, pour une durée égale à la durée d'existence desdits droits ou de protection de tout ou partie des Eléments Transmis par la loi.

Le droit de reproduction comporte:

- Le droit d'enregistrer ou de faire enregistrer les Eléments Transmis sur tous supports mécaniques, optiques, magnétiques, électroniques connus ou inconnus à ce jour, et par tous procédés, analogiques ou numériques connus ou inconnus à ce jour, dans toutes les définitions et en tous formats;
- Le droit d'établir et/ou de faire établir en tel nombre qu'il plaira à Travaux.com, un ou plusieurs originaux, des doubles et/ou copies des Eléments Transmis, de leurs traductions en tous formats, sur tous supports
 - mécaniques, optiques, magnétiques, électroniques connus ou inconnus à ce jour, et par tous procédés, analogiques ou numériques connus ou inconnus à ce jour, dans toutes les définitions et en tous formats à partir des enregistrements ci-dessus ;
- Le droit de mettre ou de faire mettre en circulation les Eléments Transmis, doubles, traductions et/ou copies, pour la promotion, la sous-licence, la vente, le prêt pour l'usage public et l'usage privé du public, et en général pour toute communication au public par tout mode d'exploitation ;
- Le droit de mettre en mémoire sur tout support les Eléments Transmis, de moduler, compresser et décompresser ou d'utiliser tous autres procédés techniques de même nature à l'égard des Eléments Transmis, pour les besoins de leur stockage, transfert et/ou exploitation ; sous réserve du respect des droits moraux, le droit de traduire et de modifier les Eléments Transmis en vue de leur traitement dans des bases de données. Ces modifications peuvent consister notamment en la modification de formats d'image, de textes, ou de présentations.

Le droit de représentation comporte notamment:

- le droit de diffuser les Eléments Transmis sur tout support papier ou numérique dans des publicités, sites internet, affiches, journaux, magazines, livres, documentation interne (cette liste étant indicative et non limitative) ;
- le droit de diffuser les Eléments Transmis par tous procédés connus ou non connus à ce jour ;

Le droit d'utilisation secondaire des Eléments Transmis comporte notamment:

- le droit d'autoriser la reproduction, la représentation, la publication et l'édition de tout extrait ou fragment des Eléments Transmis, en vue d'une exploitation par tous procédés et sur tous supports y compris pour les besoins de la promotion ou la publicité ;
- le droit d'incorporer les Eléments Transmis en tout ou partie dans une ou plusieurs bases de données.

L'ensemble des droits concédés à Travaux.com pourront être destinés à une activité promotionnelle, éditoriale, commerciale, la réalisation d'une base de données, d'un annuaire ou site internet rassemblant des professionnels qui pourront recevoir des commentaires d'internautes et des notes.

Droit à l'image

Dans le cas où tout ou partie des Eléments Transmis intègreraient des éléments protégés par le droit à l'image, le Partenaire et le cas échéant, chaque personne titulaire dudit droit autorise Travaux.com à reproduire, adapter, modifier, tronquer et à diffuser les Eléments Transmis concernés par le droit à l'image et ce, à titre gratuit.

7. Newsletter et informations commerciales

Le Partenaire est informé qu'il sera destinataire de la newsletter de Travaux.com et des offres commerciales. À tout moment, le Partenaire pourra cesser de recevoir ces offres par une procédure de désinscription proposée en fin de chaque envoi.

8. Données personnelles

Le présent site a fait l'objet d'une déclaration CNIL sous le numéro 1283649. À ce titre, le Partenaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concernent (art. 34 de la loi « Informatique et Libertés »).

Pour l'exercer, le Partenaire doit s'adresser à Travaux.com - BATI-PARCCÉZANNE2-290AVENUEGALILÉE-CS80403- 13591 AIX-EN-PROVENCE - CEDEX 3 ou par email :

contact@travaux.com.

9. Intuitu Personae

Le présent Contrat est conclu en considération de la personne du Partenaire et ne peut être cédé.

10. Responsabilité de Travaux.com

En aucun cas Travaux.com ne peut être redevable auprès du Partenaire d'indemnités de quelque nature que ce soit, pertes de revenu ou pertes de valeur qui résulteraient directement ou indirectement de l'utilisation de son ou ses service(s).

En aucun cas la responsabilité pécuniaire maximum de Travaux.com vis-à-vis du Partenaire ne pourra excéder le montant des sommes versées par le Partenaire dans le cadre de l'utilisation des services de Travaux.com au cours des trois (3) derniers mois d'utilisation des services de Travaux.com et ce, quelle que soit la nature de la réclamation.

11. Stabilité

Dans le cas où une ou plusieurs des clauses contenues dans les présentes CG étaient déclarées non valides par une juridiction compétente, cela n'affecterait en rien la validité des clauses restantes dans les présentes CG.

La clause réputée non valable serait remplacée par une clause équivalente licite.

12. Juridiction compétente et loi applicable:

Il est convenu d'un commun accord qu'en cas de contestation, seules les Juridictions du ressort d'Aix-en-Provence seront compétentes.

La loi applicable est la Loi française.

13. Application

Dans l'hypothèse où pendant une quelconque période de temps, Travaux.com n'appliquerait pas l'un quelconque des termes des présentes CG ou en ferait une application différente, aucune renonciation/novation de sa part à la stricte application des présentes CG ne pourrait lui être opposée.

Travaux.com peut à tout moment se prévaloir de la stricte application des présentes CG.



Le 1^{er} réseau de France de mise en relation
entre particuliers & professionnels du bâtiment

BAT I - PARC CÉZANNE 2 - 290 AVENUE GALILÉE -
CS 80403 - 13591 AIX-EN-PROVENCE - CEDEX 3

www.travaux.com

Suivez Travaux.com sur :

